

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

L'an deux mil douze et le Vendredi 13 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire,

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Jean-Pierre CROQUET.

Monsieur Loïc MARTIN a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil reporte le vote du compte rendu de Conseil du 30 Mars 2012 à la prochaine réunion.

Compte tenu des délais nécessaires à la communication des dotations financières aux communes, l'Etat a repoussé au 15 avril 2012 la date butoir du vote par les assemblées délibérantes des budgets et des taux d'imposition,

ACCEPTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le compte administratif 2011 de la commune qui laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 815 658.34€ et un déficit d'investissement de 472 514.96€.

- le compte administratif 2011 du service des eaux et Assainissement qui laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 37 432.40€ et un déficit d'investissement de 98 887.39€.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le solde des subventions à percevoir est de l'ordre de 43 000€.

- le compte administratif 2011 du Lotissement qui laisse apparaître :

Un solde excédentaire de fonctionnement de 21 794.49€.

L'excédent d'investissement 2010 du lotissement ayant été transféré au budget communal 2011, la section d'investissement du lotissement n'a plus lieu d'être et se trouve définitivement soldée.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs 2011.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul BOURDON, 1^{er} Adjoint, procède au vote des comptes administratifs 2011 : 13 votants

Comptes administratifs eau et assainissement et lotissement: approuvés à l'unanimité des membres ;

Compte administratif communal : approuvé à la majorité des membres (8 voix pour et 5 voix contre).

ACCEPTATION DES COMPTES DE GESTION 2011

Le conseil procède au vote des comptes de gestion 2011, conformes aux comptes administratifs : 14 votants.

Comptes de gestion eau et assainissement et lotissement : approuvés à l'unanimité des membres ;

Compte de gestion communal : approuvé à la majorité des membres (11 voix pour et 3 blancs).

VOTE DES TAUX 2012 (reconduction des taux)

Après avoir entendu les explications du Maire concernant les besoins de la commune pour assurer son équilibre budgétaire, le Conseil municipal accepte à la majorité des membres (12 voix pour et 2 voix contre) la proposition de reconduire les taux des quatre taxes sans changements :

Taxe d'habitation : 18.66%

Taxe foncière bâti : 21.82%

Taxe foncière non bâti : 47.06%

CFE (Contribution Foncière Economique) : 22.27%

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Monsieur le Maire rappelle les différents projets inscrits aux budgets 2012 :

Equipement d'une aire de jeux à l'école maternelle ; diverses réhabilitations de logements et local technique; création de la Zone d'Activités Economique; aménagement de l'Hôtel restaurant ; modernisation de voirie pour régler le problème d'inondation de la rue des Près; aménagement sécuritaire autour de l'école ; programme trottoirs et goudronnage 2012; divers achats (mobilier au groupe scolaire, matériel de voirie pour service technique, logiciels service administratif et gestion de l'eau) ; équipement stérilisation station de pompage.....

Ensuite il présente les différents budgets primitifs 2012 proposés par la Commission des Finances. Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses à :

1) Pour la Commune – M 14 :

1 445 414.38€ en section de fonctionnement et 3 363 360.34€ en section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret et adopte le budget à la majorité des membres présents (9 voix pour et 5 contre).

2) Pour l'eau et l'assainissement – M 49

163 007€ en section d'exploitation et 203 155.99€ à section d'investissement.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret et adopte le budget à la majorité des membres présents (9 voix pour et 5 contre).

3) Pour le budget annexe du lotissement

21 794.49€ en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret et adopte le budget à la majorité des membres présents (9 voix pour, 3 blancs et 2 voix contre).

ACHATS DE LOGICIELS : GESTION ELECTRONIQUE DOCUMENTAIRE ; LOGICIEL CIMETIERE GRAPHIQUE ; NOUVELLE VERSION DU LOGICIEL DE FACTURATION CANTINE ET ASSAINISSEMENT ; TELEGESTION DE LA STATION DE POMPAGE

Le conseil accepte les propositions de la société CERIG pour l'achat de différents logiciels :

- logiciel gestion électronique documentaire pour 3 postes avec scanner : permet l'archivage de toutes les factures lors de la saisie des mandats et des différents courriers par thématique, pour un coût de 3 500€ HT;
- logiciel cimetière graphique : permet la numérisation du plan du cimetière et des données liées aux concessions pour un coût de 1 940€ HT ;
- nouvelle version des logiciels de facturation cantine et de l'eau pour une somme de 1 240€ HT.

Le conseil décide également l'acquisition d'un logiciel de télégestion de la station de pompage utilisable sur PC car le système par Minitel ne va plus fonctionner pour un montant de 6 656€ HT.

ACQUISITION DE L'EQUIPEMENT POUR LA STERILISATION A L'EAU DE CHLORE

Le conseil après avoir pris connaissance des devis de l'entreprise CIVB pour trois procédés de stérilisation de l'eau potable à la station de pompage, décide de reporter sa décision au prochain conseil afin d'avoir de plus amples explications des installateurs sur l'efficacité de ces différents équipements et de savoir s'il existe d'autres modalités de traitement de l'eau potable.

CANTINE SCOLAIRE : AVENANT N°1 SIP PEINTURE

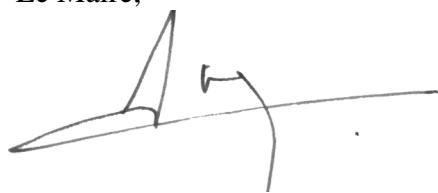
Le conseil accepte l'avenant n°1 du lot peinture d'un montant de 4 222.40€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil attribue une prime de 100€ pour récompenser les vainqueurs de la course du Tour de l'Yonne Nord qui aura lieu le dimanche 27 mai 2012. A charge par l'organisateur de répartir cette prime.
- Le Conseil constitue les bureaux de vote pour les élections présidentielles des dimanches 22 avril et 06 mai 2012.
- Le conseil répond favorablement à la demande d'une résidante, domiciliée rue Geoffroy de Sargines, pour la coupe de sapins dans les fossés qui gênent la réfection de son mur de clôture. Il lui est demandé en remplacement de replanter d'autres essences.
- Monsieur PITOU fait part à Monsieur le Maire qu'il est candidat pour le groupe de travail devant se constituer à la Communauté de Communes sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Chaque commune devra désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

La séance est levée à 0:15 heures.

Le Maire,



Jean-Claude LEROY.